

Condillac et le Cours de linguistique générale

par Marc ANGENOT

Dialectica (Genève), XXV, 2: 1971, pp. 119-30.

*A Michel Burger
En signe d'estime et d'amitié*

«Il est souvent plus aisé de découvrir une vérité que de lui assigner la place qui lui revient», écrit Ferdinand de Saussure¹ et, certes, il est vain de retrouver le *cogito* cartésien chez Saint-Augustin² si ce n'est pour rendre aussitôt à Descartes tout le mérite d'avoir pu fonder sur lui une pensée qui de toute évidence ne doit rien à la problématique du Docteur de la grâce ! Si donc nous voulons interroger la pensée linguistique d'Etienne Bonnot, abbé de Condillac (1714-1780) ce ne sera pas pour faire entre Saussure et l'auteur de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* un parallèle qui reviendrait à découvrir la "source" de la pensée saussurienne. Une telle démarche serait absurde et du reste le problème que nous voulons poser nous semble plus vaste et plus complexe, à une époque où l'on redécouvre, un à un, les grammairiens classiques.

C'est d'ailleurs sans le moindre étonnement que l'on aperçoit dans l'idéologie du XVIII^e siècle une réflexion très approfondie sur le langage. Sans le moins du monde solliciter les textes, nous voyons Condillac exposer un certain nombre de thèses qui, à première lecture en tout cas, pourraient passer pour une approche parfois un peu confuse des questions débattues dans le *Cours de linguistique générale*.

L'opposition langue/parole est attestée chez lui. La langue, expose-t-il, est un "système" (mot-clé, plus encore chez Condillac que chez Saussure), et parmi les "systèmes de signes" le plus accompli, quoique comparable dans son principe à la pantomime ou à la "langue des mathématiques". "Le langage des sons articulés" est composé de "signes d'institution" (vs. "signes naturels") ; les mots sont des "sons articulés", "choisis *arbitrairement* pour être le signe de quelque idée". Les notions d'arbitraire du signe, de double articulation, de caractère analytique de la langue, d'organisation linéaire du discours, du principe d'*analogie* qui permet aux langues de se développer, sont véritablement au centre de sa pensée, quoique l'on puisse à coup sûr les voir se développer dans une problématique d'ensemble qui reste celle du XVIII^e siècle : empirisme, psychologisme, recherche des *Origines*, influence de l'ancienne Rhétorique, etc...

Au reste les quelques notions de base dont nous venons de faire état, quand bien même elles ne souffriraient chez Condillac d'aucune confusion et d'aucun gauchissement, sont – Saussure le dit bien – des notions *évidentes*. Mais si cette sorte d'évidence s'impose aujourd'hui d'autant plus aisément à notre esprit que des générations de linguistes les ont rendues familières, il suffit de relire Du Marsais, Rousseau, Duclos, dès qu'ils abordent ces problèmes, pour penser qu'au XVIII^e siècle, si rationaliste que l'on se veuille, l'évidence est la chose du monde la moins bien partagée.

Condillac avait attiré d'abord l'attention du monde lettré en 1746 par son *Essai sur*

¹ Cf. Godel, p. 123.

² Cf. p. ex. I. Marrou, *Augustin et l'augustinisme* ; Paris, Le Seuil, (collection "Microcosme").

l'origine des connaissances humaines. Nous puiserons surtout dans les cours (*Grammaire, L'Art de penser, Logique*) qu'il avait rédigés à l'intention du Prince de Parme, dont il était précepteur. On sait l'influence qu'eut Condillac sur ses contemporains, Diderot, d'Alembert, Helvétius³, mais on ne saurait prétendre qu'au cours du XIX^e siècle sa pensée soit restée très vivante, et ses disciples, tel Maine de Biran, nous semblent avoir surtout affadi sa philosophie. On ne retrouvera plus trace en tout cas de cette réflexion sur le langage qu'il avait exprimée avec tant d'insistance. Cependant, il est possible que Michel Bréal ait fervement pratiqué Condillac et, par lui, si cela était nécessaire, on pourrait en effet redescendre jusqu'à Saussure⁴.

Condillac, empiriste et rationaliste, avant tout hostile à la théorie des idées innées, affirme d'emblée l'identité de la pensée et du langage :

" Nous pensons dans notre langue et d'après notre langue."⁵

Ou encore :

"L'art de raisonner se réduit à une langue bien faite."⁶

Rapprochons-le de Saussure : "Il n'y a pas d'idée préétablie et rien n'est distinct avant l'apparition du signe" (*CLG*, 161). Ainsi le problème de la pensée se *déplace* et s'organise autour d'une réflexion sur le langage. C'est ici que l'on peut attester l'opposition langue/parole. Si la parole est "le pouvoir ou la facilité de se servir des sons pour communiquer ses pensées", la langue est "un nombre de mots qu'on a choisis pour attacher à certaines idées et dont on est convenu de se servir suivant certaines règles"⁷. Bien sûr, l'expression peut paraître floue. Non seulement Condillac ne ressent pas le besoin d'une terminologie plus précise, mais encore fait-il un principe de rejeter tout vocabulaire technique, sauf s'il est indispensable. Le mot-clé de sa pensée est cependant, comme nous l'avons dit, celui de *système*, non pas compris comme construction de l'esprit plaquée sur le réel mais comme réalité empirique et mise en forme de cette réalité par la connaissance. Sa définition du *système* mérite d'être citée : "Corps de connaissances qui s'appliquent successivement les uns aux autres et qui naissent tous du même principe (...) Cet univers n'est qu'un système, c'est-à-dire une multitude de phénomènes qui, liés les uns aux autres comme causes ou effets, résultent tous d'une première loi." C'est évidemment dans ce sens qu'il faut comprendre que "les langues en proportion avec nos idées forment un *système*"⁸. "Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des mots soit formé sur celui de nos connaissances" (ici encore c'est "mot" qui est équivoque : nous y reviendrons)⁹. Qu'est-ce donc que la grammaire ? "C'est un système de mots qui représente le système des idées dans

³ Egalement sur Destutt de Tracy, Cabanis, de Gérando.

⁴ G. Mounin y fait allusion.

⁵ Condillac, *Histoire ancienne*, III, XXVII ; Saussure : *CLG*, p. 161.

⁶ Condillac, *Traité des systèmes*, p. 45 (édition de l'an VI). Cf. la phrase célèbre de Tristan TZARA : "La pensée se fait dans la bouche."

⁷ Langue/parole, chez Saussure, cf. Godel, pp. 145 et 147 ; Condillac, *Dictionnaire des Synonymes*, littérature : langue et parole.

⁸ Condillac, *Grammaire*, p. 28 (lorsque pour la *Grammaire* on donne la page, il s'agit de l'édition de l'an VI). Cf. *Dict.*, litt. "Système".

⁹ *Ibid.*, p. 31.

l'esprit."¹⁰

Loin de mettre l'accent comme ses contemporains sur l'abîme qui sépare les langues primitives des langues de culture, plus "rationnelles," plus "déliées", il en vient à conclure qu'"il faut que le système des langues soit par le fond le même partout"¹¹. Bien que le langage "soit artificiel", il a en effet "son principe et son commencement dans notre organisation"¹².

D'autre part Condillac reconnaît qu'à côté du langage articulé¹³, il existe d'autres systèmes d'expression - et voici si l'on veut la sémiologie qui se constitue -, systèmes moins parfaits comme la pantomime, systèmes plus abstraits et fonctionnels comme "le langage des géomètres"¹⁴, "l'arbitraire"¹⁵, systèmes de substitution comme le langage des sourds-muets. (Cf. L'abbé de Pure...) — "L'algèbre, dit-il, n'est proprement qu'une langue (mais) la plus méthodique des langues."¹⁶

On se rappelle qu'à côté de "la sémiologie particulière dite langage", Saussure lui aussi évoque le langage des sourds-muets et la pantomime, se demandant du reste si cette dernière, qui n'est pas entièrement fondée sur l'arbitraire du signe, relève de la sémiologie. Condillac, de son côté, analyse la "pantomime des Romains" comme "système de signes" construit par "analogie", permettant de passer de signes "naturels" à des signes conventionnels.¹⁷

Il attache une grande importance à l'idée que la langue primitive, qu'il nomme "langue d'action", était justement une pantomime accompagnée de sons inarticulés. C'est ici qu'on touche à ce qui est le plus *daté* dans la pensée de Condillac, ce qui le rattache le plus nettement à son siècle et qu'on pourrait nommer *l'obsession de l'origine*.

Mais il faut noter que la question des origines du langage est traitée en termes plus lucides et moins mythologiques que son temps ne nous y a accoutumé. Elle n'est prise souvent qu'à titre d'hypothèse permettant de raisonner l'état actuel des langues. Du reste, Condillac a observé la formation du langage chez l'enfant, et, tout "naturellement", il établit des parallélismes.¹⁸

Après le langage par gestes et "accens inarticulés" est né un "discours entremêlé de mots et d'action" qui ne pouvait exprimer que les *idées simples*, ouvrages des sensations ; c'est par analogie et différenciations qu'ont pu ensuite s'exprimer les *idées complexes*, ouvrages de l'esprit. Les idées abstraites ne sont pas innées, elles résultent d'une décomposition analogue à celle à laquelle nos cinq sens procèdent face à la sensation. Toute cette vision des origines, quoique marquée par l'empirisme que professe Condillac, est évidemment plongée dans une *épistémé* étrangère tant à la linguistique structurale qu'à la grammaire historique. "Il n'y a aucun moment, dit Saussure, où la genèse diffère caractéristiquement de la vie du langage et

¹⁰ *Grammaire*, CXXXV ij.

¹¹ *Ibid.*, p. 36.

¹² *Traité des Systèmes*, XVIII.

¹³ C'est-à-dire clairement, pour lui, opposé à celui composé de sons *inarticulés*.

¹⁴ *Grammaire*, p. 60.

¹⁵ *De l'Art de penser* (Edition an VI), p.60.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Grammaire*, p. 12 et *passim*. cf. *grammaire*, 58, note 1 (Edition an X) ; Saussure : Godel, pp. 142 et 123 (pantomime).

¹⁸ "Les gestes, les mouvements du visage et les accents inarticulés voilà les premiers moyens que les hommes ont eus pour se communiquer leur pensée..." (*Grammaire*, p. 8).

l'essentiel est d'avoir compris la vie. Inanité de la question pour qui prend une juste idée de ce qu'est un système sémiologique et de ses conditions de vie avant de considérer ses conditions de genèse."¹⁹

Plus proche de la problématique des "grammaires comparées" est la conception déjà traditionnelle "du génie des langues selon le climat et le gouvernement", génie qui exprime "celui des peuples" qui les parlent.²⁰

Revenons toutefois à la proposition de départ, qui lui est commune avec Saussure : "La langue est un système de signes."²¹ Ces signes ne sont pas des "signes naturels" mais des "signes d'institution" ; "le langage des sons articulés" est conçu comme un "langage artificiel", et ce caractère de convention est fondamental puisque "les signes artificiels sont nécessaires pour décomposer les opérations de l'âme"²² (Cf. *CLG*, p. 26). Il en vient ainsi à parler, le premier, de l'*arbitraire du signe*, notion complexe et équivoque, sur laquelle il est revenu souvent, notion qui du reste, à relire les "sources manuscrites" du *CLG*, est parfois ambiguë chez Saussure également.

Condillac ne dispose pas des notions de *signifiant* et de *signifié*²³ et s'il parle de sons et d'idées il ne s'agit pas de synonymes approximatifs. En réalité, Saussure, soucieux avant tout de délimiter la linguistique comme science, donc amené à rejeter tout mentalisme et tout psychologisme, est conduit, pour des raisons plus méthodologiques que philosophiques, à faire du signifié une réalité purement langagière. Ceci non sans peine du reste : le signifiant et le signifié sont-ils différenciables de l'image acoustique et du concept (ou de la réalité dénotée par le signe) ? Si "nous appelons signe la combinaison du concept et de l'image acoustique", "dans l'usage courant, ce terme désigne généralement l'image acoustique" remarque Saussure.²⁴

Condillac définit le *mot* comme "sons articulés ou inarticulés choisis *arbitrairement* pour être le signe de quelque idée", étant entendu qu'"on appelle sons articulés ceux qui sont modifiés par le mouvement de la langue et des lèvres".²⁵ D'autre part les sons de la langue ne sont pas naturels, mais le produit d'un système (phonologique?) :

C'est d'après l'impulsion naturelle que nous choisissons les premiers sons articulés et c'est d'après l'analogie que nous en inventons d'autres."²⁶

Cette idée de l'arbitraire, il va la reprendre fréquemment. On ne peut parler de langue articulée, dit-il, que lorsque l'homme a pris "l'habitude de lier quelques idées à des signes *arbitraires*".²⁷

¹⁹ Godel, *Sources*, p. 49 ; cf. *Essai sur l'origine*, II II II.

²⁰ *Essai sur l'origine*, (Oeuvres) II, I, XV.

²¹ Godel, *Sources*, p. 266.

²² Cf. *Grammaire*, pp. 23 et 45.

²³ Vieux termes, eux aussi, qu'on rencontre dans l'ancienne rhétorique ; par exemple cf. *Arts versificatoria*, de Geoffroy de Vinsauf.

²⁴ Godel, *Sources*, id.

²⁵ Condillac, *Dict. Synonymes*, "mot" ; Cf. *CLG*, p. 26 ; Godel, p. 122.

²⁶ *Grammaire*, p. 21.

²⁷ *Essai sur l'origine*, II, I, I.

Les langues ne diffèrent que parce qu'elles se servent de signes différents pour marquer les mêmes rapports. En français par exemple on dit "le livre de Pierre", en latin "liber Petri". Vous voyez que les Romains exprimaient par un changement dans la terminaison le même rapport que nous exprimons par un mot destiné à cet usage.²⁸

La notion d'arbitraire chez Saussure n'est pas toujours plus nette. "Le lien qui unit l'image acoustique au concept, dit-il, est un lien arbitraire", mais il entendra par exemple *arbitraire* comme "immotivé par rapport au signifié avec lequel (le signifiant) n'a aucune attache naturelle" [dans la réalité ?].²⁹ Saussure avait un temps parlé de signes *conventionnels*, terme qu'il a abandonné, alors que Condillac de son côté revient sur le mot d'*arbitraire*, auquel il préférera finalement *artificiel*. "En effet, qu'est-ce que des signes arbitraires ? Des signes choisis sans raison et par caprice. Ils ne seraient donc pas entendus."³⁰ Si la langue est "un fait social, une convention" (Saussure), "ce langage est *naturel* à tous les individus d'une même espèce" une fois appris (Condillac).³¹ Condillac, comme le fera Saussure, rejette l'idée que les onomatopées et les exclamations puissent faire exception et être des "indices" naturels : "Même si les premiers noms étaient représentatifs, ils ne représenteraient pas pour autant les choses telles qu'elles sont."³²

Condillac, comme Saussure, voit d'autre part que si le signe pris en lui-même est arbitraire, il ne peut être dit tel, pris dans l'ensemble des autres signes. La notion d'arbitraire est inséparable de celle de parallélismes analogiques qui fondent le "*système*". Saussure, dans un passage du *Cours* très souvent débattu, écrit :

Toute langue forme un corps et un système (...) C'est le côté par où elle n'est pas complètement arbitraire où il faut ne connaître une raison relative."³³

Condillac est moins restrictif :

Imaginons une langue tout à fait arbitraire, en sorte que l'analogie n'ait déterminé ni le choix des mots ni leurs différentes acceptions. Cette langue serait un jargon que personne ne pourrait apprendre.³⁴

De cette notion d'*arbitraire* qu'il ne peut pousser très loin, Condillac parvient toutefois à tirer deux notions fondamentales : a) le principe d'*économie* de la langue et b) la *valeur* et la *différence*.

a) Il constate qu'une langue fonctionne sur un petit nombre de "sons" pour exprimer un grand nombre de concepts. Ainsi de la langue chinoise : "Ils n'ont que 328

²⁸ *Grammaire*, p. 36.

²⁹ Cf. Godel, *Sources*, pp. 254 et 125.

³⁰ *Grammaire*, 10-11 (Cf. "symboles conventionnels", Godel, p, 257).

³¹ Cf. Godel, p. 266 et Condillac, *Grammaire*, p. 9. Dans sa discussion sur l'arbitraire du signe, Benveniste (*Problèmes de L.G.*) retrouve des objections analogues à celles de Condillac. Il est d'autant plus frappant de voir Saussure reprendre "arbitraire" qu'en effet ce mot a paru souvent mal choisi.

³² *Grammaire*, p. 25 (cf. *CLG* et Godel, pp. 126-127).

³³ Godel, p. 278 (et aussi p. 255).

³⁴ *Lang. des Calculs*, II, i.

monosyllabes qu'ils varient sur cinq tons, ce qui équivaut à 1640 signes", pourtant suffisants pour l'expression de toutes les "idées".³⁵

- b) La notion de *valeur* est beaucoup moins claire ; on peut voir toutefois que Condillac en a eu l'intuition, lorsqu'il montre qu'un petit enfant appelle d'abord "papa" tous les hommes qu'il rencontre, puis "lorsque dans la suite, les circonstances lui apprendront qu'on appelle *homme* ce qu'il nommait *papa*", il réduira l'extension et augmentera la compréhension de ce dernier terme : "Il n'acquerra pas une nouvelle idée, insiste Condillac, il apprendra seulement le vrai nom d'une idée qu'il avait déjà", c'est, ajoute-t-il, que l'esprit perçoit d'abord les ressemblances, fait des catégories, puis les travaille à partir des différences significatives.³⁶

Comparons avec ce qu'expose Saussure : "*Chien* désignera le loup tant que le mot *loup* n'existera pas. Le mot donc dépend du système. Il n'y a pas de signes isolés."³⁷

Toujours dans la logique de son idée première, Condillac peut enfin faire état du "caractère linéaire du signifiant", dont Saussure disait : "Ce principe est évident, mais il semble qu'on ait négligé de l'énoncer, sans doute parce qu'on l'a trouvé trop simple."³⁸ Condillac cependant avait bien vu ce "principe" : les langues "présentent les idées successivement" ; "chaque pensée est nécessairement composée" mais "le langage traînant des sons articulés" est "celui des idées successives"³⁹. Par là même, le propre de la langue est d'analyser : "En un mot, les langues ne sont que des méthodes et les méthodes ne sont que des langues." "Les langues sont autant de méthodes analytiques", chose que personne n'a encore soupçonnée, ajoute-t-il. On peut encore rappeler Saussure ici : la langue procède de "cette simple activité continue par laquelle elle décompose les unités qui lui sont données".⁴⁰

Revenons encore à Condillac : "Or l'analyse de la pensée est toute faite dans le discours (...) C'est ce qui me fait considérer les langues comme autant de méthodes analytiques. Je me propose donc de chercher quels sont les signes et quelles sont les règles de cette méthode."⁴¹ Les règles qu'il se propose de dégager doivent être "communes à toutes les langues". La règle essentielle est l'*analogie*. "Dans un même fond d'idées, vous remarquez que ce fond varie de l'une à l'autre idée par différents accessoires. Pour exprimer cette suite d'opérations, il faudra donc avoir un signe qui se retrouve le même pour toutes et qui varie cependant de l'une à l'autre (...). Alors vous aurez une suite de signes qui ne seront dans le vrai qu'un même signe modifié différemment. Les derniers par conséquent ressembleront aux premiers et c'est cette ressemblance qui en facilitera l'intelligence. On la nomme *analogie*. Vous voyez que l'analogie qui nous fait la loi ne nous permet pas de choisir les signes au hasard et arbitrairement." (Cf. Saussure : "Aucun mot n'est analysable en lui-même, qui dit analyse dit comparaison avec d'autres mots.")

Dire que dans la langue "il n'y a que des différences" revient évidemment à admettre que qui dit *différences*, dit *ressemblances*, et si l'on prenait la proposition de Saussure au sens le

³⁵ *Essai sur l'origine*, II, I, ii.

³⁶ *Grammaire*, p. 56.

³⁷ Saussure : in *CFS*, no 15, p. 21.

³⁸ Godel, p. 128.

³⁹ *Grammaire*, pp. 16-17 et p. 36.

⁴⁰ Condillac, *Logique*, II, III ; *Grammaire*, p. 40, Édition an X ; Saussure, *CFS*, no 15, p. 90. Cf. encore cette remarque où Condillac situe admirablement les conditions de la pensée par rapport à la langue : "L'analyse n'est possible que par ce dédoublement de l'esprit opéré par le passage du langage d'action au langage articulé."

⁴¹ Condillac, *Grammaire*, p. 41.

plus étroit, il n'y aurait pas de langue possible. Ainsi Condillac, comme Saussure, fait de l'analogie le ressort principal de son analyse linguistique. "Qu'on dise à un enfant, on vous punira si vous n'êtes pas sage ; il pourra répondre : mais si je le suis on me récompensera ; jugeant que, puisque de *punir* on fait *punira*, on doit faire de récompenser, *récompensera*." Nous voyons apparaître pour la première fois en grammaire cette "règle de la quatrième proportionnelle", "comme activité créatrice de la langue" (Saussure). Que l'on compare avec l'un des exemples banaux dont se sert le linguiste genevois : "On peut réduire toute formation analogique à la 4^e proportionnelle : aimer / aimable = entamer / x."⁴³

On ne saurait nier que Condillac fasse à l'analogie la place d'un phénomène majeur ; elle est pour lui, comme pour Saussure, "l'activité créatrice de la langue". "Nous pouvons distinguer deux langages d'action : l'un naturel dont les signes sont donnés par la conformation des organes ; et l'autre artificiel dont les signes sont donnés par analogie."⁴⁴

Ailleurs : "Aussitôt que les langues commencent, l'analogie qui commence avec elles les développe continuellement et les enrichit."⁴⁵ En conclusion, et d'un point de vue normatif : "L'analogie est l'unique règle. Quand on la connaît on peut se permettre tous les tours qui ne s'en écartent pas."⁴⁶

Ici venu, il faut tenter de donner un sens et de tirer des conclusions des rapprochements que nous venons d'établir. Il est possible, croyons-nous, de supposer sur la base d'une lecture en parallèle de Condillac et du *CLG*, une influence directe du premier sur le second. On pourrait en outre essayer d'établir le rôle médiateur qu'a pu avoir la pensée "rationnaliste" de Bréal sur le maître genevois. Au reste, dire que Saussure doit avoir pratiqué Condillac ne constitue nullement une "découverte", tant un tel fait est *probable*, même si on n'en a guère fait état depuis. On ne peut nier, cependant, qu'au niveau de la formulation à tout le moins, certains rapprochements sont frappants. Mais quand on a parlé d'*influence* on n'a encore rien dit. Saussure a pu être d'autant mieux stimulé par la pensée de Condillac que la démarche scientifique des linguistes qui lui étaient contemporains (et singulièrement des néogrammairiens) avait fini par le "dégoûter". Il n'en reste pas moins que le mérite d'avoir fondé la linguistique moderne n'est nullement amoindri par la rencontre que nous pensons établir avec l'auteur de *l'Essai sur l'origine des connaissances*. Même si les thèses linguistiques de ce dernier ne se réduisent pas à des intuitions isolées, mais tendent à constituer un système, l'ensemble de sa problématique apparaît comme très "archéologique".

Tout au plus pourrait-on dire que l'on voit apparaître avec Condillac, dans le champ de l'empirisme-criticisme du XVIII^e siècle, la *possibilité* de penser les fondements de la linguistique structurale. Qu'en se plaçant de ce point de vue, on est conduit à considérer comme un "vain détour" la problématique de la grammaire comparée. Elle aussi, il est vrai, procède du XVIII^e siècle : pensée des *origines*, langue vue comme l'expression du génie des peuples, empirisme psychologique. Mais en n'approfondissant que ce seul aspect, elle ne retient presque rien de ce que Condillac pouvait lui léguer.

Le principal intérêt de la comparaison que nous venons de tenter réside, croyons-nous, dans ce *décalage* que Saussure, par hypothèse, fait subir à Condillac en traçant la clôture d'une

⁴³ Cf. *CLG.*, pp. 227-243 ; Saussure, *CFS* no 15, p. 91 ; Godel, p. 57, note 54.

⁴⁴ Condillac, *Grammaire*, p. 14 ; Cf. Godel, p. 57, note 54, à mettre en parallèle.

⁴⁵ Condillac, *Traité des Systèmes*, ch. XVIII.

⁴⁶ Condillac, *Histoire moderne*, XX, X.

science du langage. Car c'est dans Saussure seulement que les notions dégagées par Condillac peuvent devenir opératoires et productives. Il n'est pas de progrès régulier des connaissances. Il est clair que l'idéologue français, étant données ses prémisses méthodologiques, atteint son maximum de conscience possible des problèmes.

La "grammaire comparée" dépasse à la fois cette pensée archaïque, tout en laissant en friche une problématique plus "moderne" à nos yeux.

Nous voulions tenter, simplement, une mise en parallèle de Condillac et de Saussure qui montrât l'importance du premier comme "charnière" épistémologique et insister d'autre part sur la convergence significative de la *terminologie* et de certaines formulations, malgré les dissemblances de la pensée scientifique.⁴⁷

BIBLIOGRAPHIE

- SAUSSURE (Ferdinand de) : *Cours de linguistique générale* ; Paris, Payot, 1967. (C.L.G.)
Cahiers Ferdinand de Saussure ; Genève, 1954- .
- GODEL (Robert) : *Les sources manuscrites du cours de linguistique générale*; Genève, Paris, 1957.
- FREI (H.) : *La linguistique saussurienne à Genève depuis 1939* ; *Word* , 1947, (III) ; pp. 107-109.
- DEROSSI (Giorgio) : *Segno e struttura linguistici nel pensiero di Ferdinand de Saussure* ; [Udine] del Bianco editore, 1965.
- CONDILLAC : *La grammaire* ; Paris, Ch. Houel, an VI (1798) [Edition posthume des œuvres complètes].
- . *Principes de la grammaire française*..ouvelle édition ; Paris, C. Volland, an X (1802).
- . *Œuvres philosophiques de Condillac* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1947. (3 vol. in 4°).

⁴⁷ [César C. du Marsais], *Les Tropes, avec un commentaire raisonné par M. Fontanier*. — Cf. Duclos, p. ex. *Oeuvres complètes*, t. VIII (Genève, Slatkine, 1968) : "Remarques sur la grammaire". On pourrait évidemment remonter aux Stoïciens. En fait, il n'existe pas encore à ma connaissance d'histoire interne de la naissance des concepts linguistiques.